

# Liquidations

**Textes de référence :**

*Code de commerce articles L 310-1 et suivants modifiés par l'ordonnance n°2004-274 du 25 mars 2004, décret n°96-1097 du 16 décembre 1996 art. 1 à 6 modifiés par le décret n°2005-39 du 18 janvier 2005, décret n°2004-275 du 25 mars 2004, arrêté du 26 janvier 2005, circulaire ministérielle du 16 janvier 1997.*

## DÉFINITION

La liquidation n'est pas un moyen de promouvoir les ventes, mais au contraire, elle vise à accélérer l'écoulement de tout ou partie du stock **pour un motif précis**.

Elle est soumise à une **déclaration préalable** adressée au Préfet (ou sous-préfet).

Elle concerne des **marchandises** neuves ou d'occasion **en stock**. Aucun approvisionnement n'est possible pendant la durée de l'opération.

Les motifs de vente en liquidation sont :

- cessation définitive de l'activité  
(exemples : cessation pure et simple, départ à la retraite, vente du fonds de commerce).
- suspension saisonnière de l'activité.
- changement d'activité.
- modification substantielle des conditions d'exploitation.  
(exemples : travaux importants dans le magasin, transfert de l'activité dans un autre local, modification de la forme juridique).

La durée de la liquidation ne peut excéder **deux mois** (15 jours en cas de suspension saisonnière).

Une réduction de prix est nécessaire.

La revente à perte est autorisée (Code de commerce art. L 442-2 à L 442-4).

Les ventes sont accompagnées ou précédées de **publicité**.

## RÈGLES DE PUBLICITÉ

La publicité doit mentionner la date du récépissé de déclaration délivré par le préfet et la nature des marchandises sur lesquelles porte l'opération si elle ne concerne pas la totalité des produits de l'établissement.

## PROCÉDURE DE DÉCLARATION

La **déclaration préalable** est à adresser par lettre recommandée avec avis de réception ou remise au **préfet (ou au sous-préfet)** du lieu de la vente **deux mois au moins** avant la date prévue pour le début de la vente.

**NB : Ce délai est réduit à cinq jours en cas de fait imprévisible de nature à interrompre le fonctionnement de l'établissement.**

## Liquidations

### CONTENU DE LA LETTRE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Voir modèle de déclaration ci-après

- l'identité ou la dénomination sociale du vendeur,
- le nom commercial et l'adresse de l'établissement,
- le numéro SIRET de l'établissement ;
- le motif,
- la date de début et la durée de l'opération souhaitée,
- la signature du vendeur lui-même ou d'une personne ayant qualité pour le représenter.

**Joindre, à la lettre, les pièces justificatives suivantes :**

- extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés délivré par le Greffe du tribunal de commerce,
- inventaire des marchandises indiquant la dénomination précise et la quantité des marchandises concernées, le prix de vente, le prix d'achat moyen hors taxe,

**NB: les produits dont le prix de vente est inférieur à 5 euros peuvent être décrits par lots homogènes.**

- une pièce justifiant de la décision motivant la demande, exemples : copie du devis de travaux, copie du compromis de vente.

## AFFICHAGE DU RÉCÉPISSÉ SUR LE LIEU DE VENTE

Le préfet adresse un récépissé de déclaration dans un délai maximum de 15 jours à compter de la réception du dossier complet.

Une copie du récépissé doit être **affichée** pendant toute la durée de l'opération sur le lieu de vente et être lisible de la voie publique.

**Attention : aucune vente en liquidation ne peut intervenir tant que le récépissé n'a pas été délivré par le préfet.**

Le préfet informe la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'opération projetée.

## RÉALISATION DE L'ÉVÉNEMENT DANS LES SIX MOIS

Lorsque l'événement motivant la liquidation n'est pas intervenu au plus tard dans les six mois qui suivent la déclaration, le déclarant est tenu d'en informer le préfet (ou sous-préfet).

# DÉCLARATION PRÉALABLE À UNE VENTE EN LIQUIDATION

(modèle défini par l'arrêté du 26 janvier 2005)

À adresser à la Préfecture (ou sous-préfecture) deux mois au moins avant la date de début de la vente accompagnée des pièces justificatives

## 1 - Déclarant

Nom, Prénoms :

Nom d'usage (le cas échéant) :

Pour les personnes morales nom et prénom du représentant légal ou statutaire

Adresse :

Code postal :

Localité de destination :

Téléphone :

## 2 - Etablissement commercial concerné par l'opération de liquidation

Nom de l'enseigne :

Adresse :

Code postal :

Nature de l'activité :

N° d'immatriculation SIRET de l'établissement :

## 3 - Objet de la déclaration

Motif générateur (cocher) :  Cessation d'activité  Suspension saisonnière d'activité

Changement d'activité  Modification substantielle des conditions d'exploitation

Nature des marchandises liquidées :

Date de début de la liquidation :

Durée :

## 4 - Pièces jointes à la déclaration

— <sup>(1)</sup>

— inventaire des marchandises concernées par l'opération de liquidation conforme à l'article 1 du décret n° 2005-39 du 18 janvier 2005.

— extrait récent du RCS (datant moins de trois mois)

## 5 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration : <sup>(2)</sup>

certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues à l'article L 310-1 du Code de commerce et à ses textes d'application.

Date et signature

Toute fausse déclaration préalable de vente en liquidation constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues aux articles 441-1 et suivants du Code pénal.

## 6 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Date limite de notification de la liste des pièces à fournir :

Date d'arrivée du dossier complet :

Date de délivrance et n° du récépissé de déclaration :

Observations :

(1) Toute pièce justifiant, selon le motif de la demande, de la perspective d'une cessation de commerce, d'une suspension saisonnière, d'un changement d'activité ou d'une modification substantielle des conditions d'exploitation et, notamment, en cas de prévision de travaux, le(s) devis correspondant(s).

(2) Nom et prénom du déclarant.

# Coordonnées utiles

## CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CCI)

### Meurthe-et-Moselle

53, rue Stanislas – CS 24226  
54042 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 85 54 54  
[www.nancy.cci.fr](http://www.nancy.cci.fr)

Contact :  
Isabelle KAERCHER, juriste  
Tél. 03 83 85 54 49  
kaercher@nancy.cci.fr

### Meuse

6, parc Bradfer  
55014 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 76 83 00  
[www.meuse.cci.fr](http://www.meuse.cci.fr)

Contact :  
Denis BONTEMS  
Tél. 03 29 76 83 02  
dbontems@meuse.cci.fr

### Moselle

10-12, avenue Foch – BP 70330  
57016 METZ CEDEX 1  
Tél. 03 87 52 31 00  
[www.moselle.cci.fr](http://www.moselle.cci.fr)

Contact :  
Anne-Marie BROUAUX  
Tél. 03 87 52 31 94  
ambrouaux@moselle.cci.fr

### Vosges

10, rue Claude Gelée  
88026 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 35 18 14  
[www.vosges.cci.fr](http://www.vosges.cci.fr)

Contact :  
Jean-Luc PERRIN  
Tél. 03 29 35 18 14  
dae@vosges.cci.fr

## PRÉFECTURES ET SOUS-PRÉFECTURES

### Meurthe-et-Moselle

1, rue Préfet Claude Erignac  
54038 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 34 26 26  
[www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.pref.gouv.fr)

1, place du Château – BP 9  
54151 BRIEY CEDEX  
Tél. 03 82 47 55 00

8, rue de Sarrebourg  
54300 LUNÉVILLE  
Tél. 03 83 76 64 00

9, rue Firmin Gouvion – BP 323  
54201 TOUL CEDEX  
Tél. 03 83 65 35 35

### Meuse

40, rue du Bourg  
55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 77 55 55  
[www.meuse.pref.gouv.fr](http://www.meuse.pref.gouv.fr)

22, avenue Stanislas – BP 60087  
55205 COMMERCEY CEDEX  
Tél. 03 29 91 11 52

1, place Saint-Paul – BP 723  
55107 VERDUN  
Tél. 03 29 84 86 00

### Moselle

9, place de la Préfecture  
57034 METZ CEDEX  
Tél. 03 87 34 87 34  
[www.moselle.pref.gouv.fr](http://www.moselle.pref.gouv.fr)

12, rue du Général de Gaulle  
57220 BOULAY-SUR-MOSELLE  
Tél. 03 87 79 14 22

6, rue de Nancy  
57170 CHÂTEAU-SALINS  
Tél. 03 87 05 10 22

11, avenue du Général Passaga  
57600 FORBACH  
Tél. 03 87 84 60 60

8, rue Robert Schuman  
57400 SARREBOURG  
Tél. 03 87 03 10 09

4, rue du Maréchal Foch  
57200 SARREGUEMINES  
Tél. 03 87 27 62 62

6, rue du Général Castelnau  
57100 THIONVILLE  
Tél. 03 82 59 19 20

Metz-Campagne  
36, place Saint-Thiebault  
57000 METZ  
Tél. 03 87 34 87 34

### Vosges

Place Foch  
88026 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 69 88 88  
[www.vosges.pref.gouv.fr](http://www.vosges.pref.gouv.fr)

Place des Cordeliers  
88300 NEUFCHATEAU  
Tél. 03 29 06 10 10

1, place Jules Ferry  
88107 SAINT-DIÉ-DES-VOSGES  
Tél. 03 29 42 11 11

## DIRECTIONS DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION ET DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES (DGCCRF)

### Meurthe-et-Moselle

50, rue des Ponts CO 80044  
54036 NANCY CEDEX  
Tél. 03 83 17 72 50  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Meuse

Cité administrative  
Avenue du 94<sup>e</sup> RI – BP 90607  
55013 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 45 71 50  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Moselle

Cité administrative  
1, rue du Chanoine Collin – BP 61011  
57036 METZ CEDEX 1  
Tél. 03 87 39 75 00  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

### Vosges

17, rue Gambetta  
88025 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 82 35 16  
[www.minefi.gouv.fr/DGCCRF](http://www.minefi.gouv.fr/DGCCRF)

## DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (DDTEFP)

### Meurthe-et-Moselle

Centre d'Affaires des Nations  
23, boulevard de l'Europe – BP 219  
54506 VANDŒUVRE CEDEX  
Tél. 03 83 50 39 00  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Meuse

28, avenue Gambetta – BP 613  
55013 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 03 29 76 17 17  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Moselle

32, avenue André Malraux  
57046 METZ CEDEX 01  
Tél. 03 87 56 54 00  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### Vosges

16, quai André Barbier  
88025 ÉPINAL CEDEX  
Tél. 03 29 69 80 80  
[www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

## URSSAF

### Meurthe-et-Moselle

230, avenue André Malraux  
54604 VILLERS-LÈS-NANCY  
Tél. 0820 395 540  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Meuse

1, rue de Popey  
55012 BAR-LE-DUC CEDEX  
Tél. 0820 395 550  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Moselle

6, rue Pasteur  
57032 METZ CEDEX 1  
Tél. 0820 395 570  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)

### Vosges

6, avenue Pierre Blancq  
88085 ÉPINAL CEDEX 9  
Tél. 03 29 68 03 10  
[www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)